

BNP Paribas Antilles - Guyane

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS



OFFRES ET CONDITIONS

Principales opérations

Tarifs applicables au 16 OCTOBRE 2023



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS P. 6

FINANCEMENTS P. 8



- **Généralités**
- **Financer le cycle d'exploitation**
 - Besoins de trésorerie
 - Poste clients : mobilisation de créances, affacturage
- **Financer vos investissements**
 - Financements classiques
 - Financements en leasing

FLUX P. 14



- **Compte et Moyens de Paiement**
 - Droit au compte - Services Bancaires de Base
 - Tenue de compte
 - Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA*)
 - Moyens de paiement internationaux et non SEPA
- **Gérer et suivre les opérations à distance**
 - Cash Management France
 - Cash Management International
 - Gestion de trésorerie

COMMERCE INTERNATIONAL P. 36



- **Concrétiser des projets de développement à l'international** (accompagnement)
- **Sécuriser les échanges commerciaux** (cautions, garanties)

PLACEMENTS P. 44



- **Placer en épargne bancaire court terme**
- **Placer en OPC court ou moyen terme**
- **Passer des opérations de Bourse**

AUTRES SERVICES P. 50



Entreprises et associations, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Vous y trouverez une vision synthétique de nos principaux services et les conditions applicables à compter du 16 octobre 2023 aux principales opérations bancaires que vous souhaitez nous confier. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informons au préalable conformément aux dispositions et délais prévus par votre convention de compte. En l'absence d'une notification écrite de votre part du refus des modifications avant leur date d'application, la poursuite de la relation de compte vaudra accord de votre part sur l'application de ces nouvelles conditions.

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION ?

BNP Paribas met tout en œuvre pour assurer à ses clients la meilleure qualité de services. Toutefois, des situations peuvent conduire à des réclamations de votre part. Prenez contact avec nous pour éclaircir la situation, qu'il s'agisse d'un désaccord, d'une insatisfaction ou d'un mécontentement de votre part.

En premier recours

- **Votre chargé d'affaires ou le responsable du Centre d'Affaires est votre contact privilégié.**

Dans un premier temps, il convient de prendre contact avec votre interlocuteur habituel afin de lui exposer en détail le sujet de votre réclamation au cours d'un entretien, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé), par un courriel ou par courrier.

- **Si vous n'obtenez pas satisfaction :** Écrivez au Responsable Réclamations Clients.

Si vous estimez ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante à votre réclamation initiale, vous pouvez contacter le Responsable Réclamations Clients par voie postale. Ses coordonnées sont disponibles en agence, sur le site Internet [antilles-guyane.bnpparibas](https://www.banqueparibas.com/antilles-guyane) ⁽¹⁾.

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Une réponse définitive vous sera communiquée dans un délai ne pouvant excéder 2 mois. Dans l'intervalle, il est possible que nous ayons à prendre contact avec vous afin d'obtenir un complément d'information.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

En dernier recours amiable

Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre interlocuteur habituel et par le Responsable Réclamations Clients ⁽²⁾,

OU

Si vous n'avez pas obtenu de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois (ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement), vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

- **Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, peut être saisi exclusivement pour tout litige en matière financière qui entre dans le champ de compétence de l'AMF dont, notamment, la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et l'exécution d'ordres de bourse, la tenue de comptes titres, les instructions sur OPC, ainsi que les transactions sur instruments financiers réalisées sur les marchés des changes (FOREX), taux d'intérêt (IRD) et matières premières. Il peut être saisi par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ⁽¹⁾

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

- **Le Médiateur du crédit aux entreprises**, peut être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou de garantie, sur le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ⁽¹⁾

(1) Coût de fourniture d'accès à Internet.

(2) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

GÉNÉRALITÉS

Généralités

Ce document reprend les tarifs standard de nos principaux produits et services applicables en l'absence de convention particulière avec un client.

Prix

Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications donneront lieu à une information préalable générale ou personnalisée.

Services

Ils sont rémunérés par une commission exprimée en euros. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions non assujetties à la TVA vous sont signalées.

Crédits

Le client paye à la banque des intérêts non soumis à TVA. Le taux d'intérêt est généralement, soit un taux fixe, soit un taux variable. Ce dernier se compose d'un indice majoré d'une marge déterminée en fonction de l'objet du financement, de la nature des crédits et des caractéristiques de l'entreprise.

Valeurs

Chaque opération est affectée d'une date de valeur dont le calcul est opéré, suivant les cas, à compter du jour de l'opération (J DO), du jour du règlement (J DR) ou du jour de comptabilisation (J DC) majoré ou minoré d'un nombre variable de jours. Le nombre de jours est exprimé en mode calendaire ou ouvré.

Le jour de comptabilisation correspond à la date de la comptabilisation de l'opération sur le compte du client.

Principales dates de valeur applicables aux opérations domestiques:

Opérations au crédit		Opérations au débit	
Versement d'espèces	J ouvré DO	Retrait d'espèces	J ouvré DO
Remise de chèque	J + 1 ⁽¹⁾ ouvré DC ⁽²⁾	Chèque émis	J - 1 ouvré DC
Remise d'effet de commerce	J + 4 calendrier ⁽³⁾ DR	Effet de commerce domicilié	J - 1 calendrier DR
Encaissement de virement	J DR	Virement émis	J DO
Remise d'avis de prélèvement	J DR	Paiement d'avis de prélèvement	J DO
Remise de factures cartes	J DR	Autres décaissements	J DO
Autres encaissements	J DR		

(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

(2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h00 si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

(3) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support papier) avant l'échéance.

DO = Date d'opération; DR = Date de règlement; DC = Date de comptabilisation.



FINANCEMENTS

- 9 Généralités
- 12 Financer votre cycle d'exploitation
- 13 Financer vos investissements

Généralités



La facilité de caisse : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple). L'utilisation de cette facilité de caisse n'est que momentanée et ne doit pas excéder une période de quinze (15) jours par mois ; au-delà le solde du compte doit redevenir créditeur.

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

- **Frais de dossier**
Frais liés à la mise en place du dossier ou à la modification de la facilité de caisse.
- **Intérêts débiteurs**
Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).
- **Commission de découvert**
Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.
- **Commission de non utilisation**
Commission appliquée à la part non utilisée du montant de la facilité de caisse en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.
- **Commission de confirmation ou d'engagement**
Commission liée à la confirmation de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé : (la tarification est présentée page 12 de la présente brochure)

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé :

- **Frais de dossier**
Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé.
- **Intérêts débiteurs**
Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).
- **Commission de découvert**
Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.
- **Commission de non utilisation**
Commission appliquée à la part non utilisée du montant du découvert autorisé en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.
- **Commission de confirmation ou d'engagement**
Commission liée à la confirmation du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou sans plafonnement.



Le Crédit de Trésorerie : (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Le crédit de trésorerie est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit de trésorerie :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit de trésorerie.

→ **Intérêts**

Intérêts liés à l'utilisation du crédit de trésorerie. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, indice + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération due par le client de l'argent prêté par la banque. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

L'escompte : (tarification présentée page 20 et 24 de la présente brochure : effets de commerce)

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le tiré. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

Composantes tarifaires principales de l'escompte :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte.

→ **Intérêts d'escompte**

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement.

→ **Frais liés à la gestion des effets.**

Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

→ **Commission d'endos**

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la Banque. Elle représente un pourcentage du montant escompté, qui s'élève à 0.60% en standard.

→ **Traitement de remise d'effets**

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

→ **Prorogation d'effet / Effets prorogés**

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

→ **Réclamation d'effets**

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

→ **Commission d'incidents (sur effet)**

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

→ **Changement de domiciliation**

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

→ **Avis de sort**

Commission due par le client lors d'une demande d'avance ou de décaissement sur une remise d'effet. La banque s'assure auprès de la banque du tiré de la provision de l'effet déposé sur le compte. Montant forfaitaire.

→ **Présentation à l'acceptation (par effet)**

Frais liés à une demande de présentation à l'acceptation du tiré. Montant forfaitaire par opération.



La Dailly : mobilisation de créances professionnelles : (tarification présentée page 12 de la présente brochure)

Il s'agit d'une cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

→ **Frais de dossier**

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

→ **Intérêts**

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. À partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

→ **Frais par bordereau**

Frais pour l'enregistrement du bordereau de cession de créance. Montant forfaitaire.

→ **Commission par facture cédée**

Frais liés au nombre de factures cédées. Montant forfaitaire ou proportionnel avec un minimum par créance.

→ **Frais de gestion d'une ligne de créances**

Frais liés au suivi et à la gestion des créances cédées. Montant forfaitaire. Frais perçus pour le traitement de certains événements des créances Dailly (mobilisation de créances professionnelles) comme les notifications ou les relances pour paiement.

→ **Commission par notification**

Frais liés à la notification avec, le cas échéant, envoi à l'acceptation des créances cédées. Montant forfaitaire.

→ **Prorogation de créance**

Frais liés à la prorogation d'une créance cédée. Montant forfaitaire.

→ **Frais de relance**

Frais de relance pour la remise des factures cédées. Montant forfaitaire.

→ **Frais d'impayés**

Frais liés aux impayés dans l'encaissement des créances. Montant forfaitaire.

Financer votre cycle d'exploitation




Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour :

- **financer vos décalages de trésorerie**: en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur mesure;
- **mobiliser vos créances clients**: pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financements pour vos créances domestiques ou internationales.

La tarification des financements se compose d'intérêts liés à l'utilisation du montant du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

	Commissions non taxables	Observations
Frais de mise en place et de renouvellement		
Facilité de Caisse, Découvert, Crédit de Trésorerie et Escompte	0,75 % du montant en principal du crédit avec un minimum de 55 €	Déterminé en fonction de la complexité du dossier.
Crédit par caisse : (facilités de caisse ou découvert)		
Découvert et Facilité de Caisse	41,47 € / acte Minimum 0,07 %*	Perçue trimestriellement. Son montant est plafonné à la moitié des intérêts débiteurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier découvert • Commission de découvert : se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois 		
Mobilisation de créances		
Ligne d'avance sur factures Commission d'utilisation : <i>définie contractuellement à la mise en place de la ligne</i>	Minimum 71 € par trimestre	En fonction des conditions d'utilisation prévues au contrat.
Ligne de cession de créances "Dailly"	Minimum 164 € par trimestre 26 € par notification 26 € par lettre 3,05 € par bordereau	En fonction des modalités d'utilisation ⁽¹⁾ (+) Frais d'envoi en recommandé (+) Frais d'envoi en recommandé
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion 		
<ul style="list-style-type: none"> • Notification des factures • Lettre de relance 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition d'un bordereau de décompte des commissions 		
Affacturation : en partenariat avec BNP Paribas Factor		
<ul style="list-style-type: none"> • Protection (assurance crédit) • Aide à la gestion - Recouvrement • Financement de créances clients 	La tarification appliquée est fonction des différentes solutions proposées. Consultez votre chargé d'affaires.	

*Voir les conditions particulières de fonctionnement de compte. ⁽¹⁾Nombre de factures cédées, présentation tardives des créances, etc.

BNP Paribas Factor, SA au capital de 5 718 272 €. Siège social : Seine Way, 12-14 rue Louise Blériot, CS 10096, Reuil-Malmaison Cedex 92506 - Immatriculée sous le n° B 775 675 069 au RCS de Nanterre - TVA FR 69 775 675 069.

	Commissions taxables	Observations
Engagements par signature		
Ligne d'avance sur factures	60 € 150 € 61 € 51,61 € / acte	Définie contractuellement à la mise en place de la ligne. Consultez votre Chargé d'Affaires Modification apportée à l'acte d'origine
<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'utilisation 		
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un acte simple • Établissement d'un acte complexe 		
<ul style="list-style-type: none"> • Avenant • Mainlevée garantie caution 		
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de traitement en urgence de toute opération liée à un engagement 		
	À partir de 250 €	Perçue à l'évènement en sus des autres frais. Contactez votre Chargé d'Affaires.




Financer vos investissements



Pour financer vos investissements à moyen et long terme, vous avez le choix entre un financement à taux fixe et un financement à taux variable.

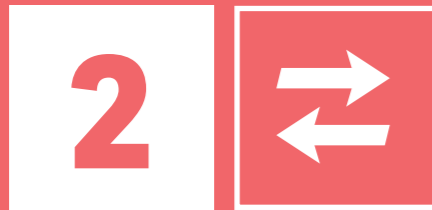
- Le **taux fixe** sur le montant **en principal** du crédit est à favoriser en cas d'anticipation de forte hausse des taux d'intérêt, car **il vous offre une protection totale contre cette hausse**.
- Au contraire, en cas d'anticipation de forte baisse des taux, c'est le **financement à taux variable sur le montant en principal du crédit qui vous permettra de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt. Le taux variable présente un risque lié aux fluctuations du taux sur la durée du financement**. Nos Salles des marchés peuvent vous proposer des solutions en termes de couverture de risque de taux. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous présenter ces différentes offres.

	Commissions non taxables	Observations
Crédits d'investissement		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de crédits d'investissements 	0,5 % du montant en principal du crédit Minimum 150 €	
<ul style="list-style-type: none"> • Information annuelle des cautions 	50 € par caution Maximum 130 € HT	
<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités pour remboursement anticipé 	404 € minimum par dossier	Les indemnités sont définies dans le contrat de prêt
		Commissions HT
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition de tableau d'amortissement 	27,50 € par plan	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais plan d'amortissement 	29,49 € si plan < 3 000 € 58,99 € sinon	
<ul style="list-style-type: none"> • Décompte de remboursement anticipé 	48 € par décompte	

	Commissions	Observations
Autres offres		
<ul style="list-style-type: none"> • Crédit-bail mobilier, location financière, crédit-bail immobilier • Location longue durée de véhicules professionnels et industriels • Gestion évolutive de parcs informatiques 	Différentes solutions à votre disposition La tarification dépend de la solution choisie en lien avec le partenaire Consultez votre chargé d'affaires	
		
		

Retrouvez sur notre site mabanqueantillesguyane.bnpparibas, rubrique Financements, plus d'informations sur nos solutions d'accompagnement dans vos projets à court ou moyen long terme et les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Retrouvez également le portail de la transition énergétique "Change to green" et nos offres d'accompagnement en partenariat avec la société Économie d'Énergie. changetogreen.fr.



FLUX

1. Compte et Moyens de Paiement

15 Droit au compte - Services Bancaires de Base

15 Tenue de compte

18 Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

25 Moyens de paiement internationaux et non SEPA

2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

30 Cash Management France

34 Cash Management International

1. Compte et Moyens de Paiement

Droit au compte - Services Bancaires de Base



→ FOURNIS DANS LE CADRE DU DROIT AU COMPTE, ARTICLES L.312-1 ET D.312-5-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Gratuit

Tenue de compte



Votre compte est arrêté selon la périodicité choisie (mensuelle ou trimestrielle). Cette action permet de calculer, s'il y a lieu, les intérêts et commissions liés à l'utilisation du compte.

→ 1 - FRAIS D'OUVERTURE

	Commissions non taxables	Observations
• Compte courant	Sans frais	
• Compte de chantier	100 € par compte	
• Compte de chantier via e-chantier	50 € par compte	Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires.

Tenue de compte



→ 2 - COMMISSIONS ET FRAIS DE GESTION DE COMPTE EN EUROS ET EN DEVISES

	Commissions non taxables	Observations
Ouverture de compte courant	Sans frais	
Ouverture de compte chantier	100 € / compte	
Commission de compte*	de 0,05 % à 0,2 % minimum 10 € par mois (comptes en euros)	Elle est due en contrepartie des charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur les comptes. Elle est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit des comptes et non exonérées **. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte.
Commission de découvert*	0,07 % minimum	Elle est calculée sur la base des plus forts découverts mensuels, plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte. Son montant sera réduit pour les comptes en euros si le TEG est supérieur au taux d'usure.
Frais de gestion de compte*	80 € minimum par trimestre par compte	Ils sont dus en contrepartie des services rendus par la Banque pour la gestion et le suivi quotidien des comptes du client. En outre, toute opération spécifique réalisée par la Banque *** fait l'objet d'une tarification particulière. Les frais de tenue de compte sont prélevés dans la monnaie de tenue de compte à la fin de chaque période d'arrêté.
• En euros		
• En devises	30 € minimum par mois par compte si la commission de compte est perçue 52 € minimum par mois par compte si la commission de compte n'est pas perçue	
Echelle d'intérêts	27 €	Par échelle et par compte
• Fourniture d'échelles d'intérêts		
Fusion de compte en intérêts	84 € avec un maximum de 408 € par trimestre	Commission prélevée sur le compte principal de fusion
Tenue de compte inactif (au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	30 € par an**** et par compte courant	

*Voir les Conditions particulières de votre convention de compte.

**Sont notamment exonérés les amortissements de crédits, l'imputation des frais.

***Notamment opposition sur chèques, carte bancaire, remises d'effets, avis de prélèvement.

****À concurrence du solde disponible sur ledit compte.

Tenue de compte



→ 3 - PRESTATIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES INCIDENTS SUR COMPTE

	Commissions non taxables	Observations
Comptes courants débiteurs		
• Lettre d'information - A partir de la 2 ^{ème} lettre	34 € par lettre	
• Lettre de suivi	30,87 € par lettre	
Incidents sur comptes de prêts		
• Cantonnement amortissement prêt	50 €	Par amortissement annulé
• Relance échéance impayée	34 €	
Frais par saisie-attribution ou par saisie-conservatoire	100 € par saisie	
Frais par saisie administrative à tiers détenteur :	10% du montant dû au trésor public dans la limite d'un plafond de 100 € TTC Plafond applicable par ATD. ⁽¹⁾	
Frais lettre de clôture juridique	35 € par lettre	
Commission d'intervention	9,50 €	Plafond de perception de 570 € par mois.
• Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision)		

→ 4 - TENUE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET COMPTABLE

	Commissions non taxables	Observations
Actualisation administrative et juridique		
• Rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable)	de 217,50 € à 1 198 € par an pour l'ensemble des comptes détenus	En fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation.

(1) Nouvel article L262, 5° du Livre des Procédures Fiscales.

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

Les flux sont au cœur de nos relations quotidiennes. Nous vous proposons des solutions pour :

→ faciliter vos encaissements et vos paiements

Vous souhaitez effectuer en toute sécurité le règlement de vos fournisseurs et l'encaissement des règlements de vos clients.

BNP Paribas met à votre disposition tous les moyens de paiement traditionnels (espèces, chèques, effets de commerce, avis de prélèvements, virements, cartes bancaires...).

Outre le traitement de vos moyens de paiement, BNP Paribas vous propose une gamme de produits et services à valeur ajoutée :

- pour vos encaissements : Solutions monétiques, offre e-Commerce/Mercanet, Centralisation de recettes, Lockbox, Remises de chèques avec fichier (Télécollecte, Télétransmission) et services associés (Crédit sur Fichier, Offre Courrier, Crédit Annoncé), Gestion des impayés... ;
- pour vos décaissements : Lettre-chèque sécurisée, Chèque confiance.

→ suivre et gérer vos comptes à distance

Vous souhaitez accéder à vos comptes en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute sécurité, sans avoir à vous déplacer.

BNP Paribas met à votre disposition une large gamme de solutions de communication

- via Internet : Ma banque Entreprise Évolution, Ma Banque Entreprise, Connexis Cash ;
- ou via des protocoles interbancaires : EBICS, SWIFTNet.

→ optimiser votre gestion de trésorerie

Vous souhaitez centraliser votre gestion de trésorerie et rationaliser vos procédures de Cash Management.

Les solutions de Liquidity Management de BNP Paribas vous offrent une large gamme de produits de centralisation et de services à valeur ajoutée pour gérer vos comptes aussi bien au niveau domestique qu'international.

→ protéger vos comptes contre la fraude

Vous souhaitez protéger vos virements télétransmis et être averti de toute anomalie dans vos fichiers de paiements.

BNP Paribas met à votre disposition un ensemble de contrôles personnalisés. Grâce au service "Flux Sécurisés", vous pouvez définir des filtres anti-fraude selon la domiciliation de vos partenaires.

Le service SEPAmail IBAN Check vous permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur).

Retrouvez sur notre site antilles-guyane.bnpparibas une description de ces solutions, ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

Généralités

En 2014 a été instaurée la notion de zone SEPA "Single Euro Payments Area" :

- les moyens concernés par le SEPA sont le virement, le prélèvement et la carte ;
- Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

Périmètre

La zone SEPA couvre :

- les 31 pays de l'Espace économique européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Monaco, Suisse, Saint-Marin, Royaume-Uni, Andorre, Vatican.

Le virement européen SEPA

Il permet :

- d'effectuer des virements vers un compte de tiers, libellés en euros sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris la France ;
- d'enrichir le niveau d'informations transportées ;
- de faciliter le rapprochement bancaire.

Le prélèvement européen SEPA

Il vous permet d'effectuer des prélèvements en euros, sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France.

Il existe une version du prélèvement européen dédiée aux relations interentreprises : le SDD B2B. Celui-ci est soumis à des règles spécifiques. N'hésitez pas à demander plus d'informations à votre chargé d'affaires BNP Paribas.

Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN. Depuis le 1^{er} février 2016, le BIC est optionnel pour toutes les opérations SEPA.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

→ 1 - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

Versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
I. ESPÈCES		
Remises	Sans frais	
II. CHÈQUES		
Remises		
• En agence	Sans frais	Sauf accès à un service faisant l'objet d'une convention spécifique.
• Bordereaux de remises chèques	Sans frais	
III. EFFETS DE COMMERCE		
Par télétransmission		
• Frais pour la remise si validée par les services télématiques	Sans frais	Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites dans cette rubrique, des intérêts et frais dont le minimum est de 5,40 € par effet.
• Frais pour la remise si validée par la Banque	20 €	
• Frais par effet	0,55 €	
Sur support papier⁽²⁾		
• En agence	15,25 €	
• En agence	4,60 €	
IV. VIREMENTS		
Virement instantané européen SEPA	Sans frais	Cf. définition du SEPA Virement en euros en provenance de l'un des 31 pays de l'Espace économique européen, de Monaco, de la Suisse ou de Saint-Marin.
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT		
Prélèvement européen SEPA⁽³⁾		
• Frais d'émission	0,41 € par prélèvement	Pour la mise en place du SDD B2B, contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas qui étudiera avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.
• Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération	13,10 € par modification ou opération	
Prélèvement permanent		
• Création d'un dossier	5,00 €	
• Modification d'un dossier	4,20 €	
• Par échéance	1,20 €	
VI. CARTES		
Remises		
	La fixation du tarif relève d'une approche sur mesure en fonction des critères suivants:	Si vous avez besoin d'un Terminal de Paiement Électronique, nous vous laissons la possibilité de prendre le prestataire de votre choix.
	• vente de proximité ou à distance, • type de cartes, • nombre de factures remises, • montant moyen par facture.	
Impayés tous réseaux	25 € par opération imputée	
Gestion des contrats commerçants		
• Ouverture, modification, clôture	20 € par intervention	
• Inactivité du contrat	20 € par mois par contrat	

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
Impayés		
• Chèque sans provision	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique
• Chèque (autres motifs)	17,50 €	
• Effet - Information par télétransmission - Information par support papier	8,90 € 19,30 €	Si un protêt est demandé par le bénéficiaire, les frais sont à sa charge
• Prélèvement européen SEPA	10 €	
Opérations diverses sur effets		
• Demande de restitution d'effets	4,60 €	Plus récupération des éventuels frais de télex, téléphone, etc.
• Avis de sort	20,60 € + frais de réclamation facturés à la banque	
• Autres opérations	20,60 €	Réclamations, prorogations, changements de domiciliation
Opérations diverses sur prélèvement européen SEPA		
• Modification, annulation d'une remise ou d'une opération	13,10 € par remise ou par opération	
• Demande de preuve	24 € par demande de preuve reçue de la banque du débiteur	

(1) Remise 6 jours ouvrés avant échéance.

(2) Remise 7 jours ouvrés avant échéance.

(3) Core ou B2B.

→ 2 - OPÉRATIONS AU DÉBIT

Paiements et règlements

	Commissions non taxables	Observations
I. ESPÈCES		
Retrait	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Commande de fonds par fax	6 € par commande	
II. CHÈQUES		
Paiement de chèques	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
Émission de chèque de banque	9,90 € par chèque	
Émission sécurisée de lettres-chèques	De 0,31 € à 0,57 € par chèque	• En fonction des volumes et périodicités d'émission. • Frais d'affranchissement en sus. • Prix applicable à des volumes annuels compris entre 10 000 et 1 000 000 chèques.

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

	Commissions non taxables	Observations
III. EFFETS DE COMMERCE		
Païement		
• Échéance avisée	Sans frais	
• Instruction de paiement non reçue	25,80 € par échéance	
Fourniture de relevés LCR/BOR à payer		
• Avec convention de paiement sauf désaccord	7,95 € par relevé	Se reporter à la tarification de la télétransmission
• Sans convention de paiement sauf désaccord	7,60 € par relevé	
IV. VIREMENTS		
Virement européen SEPA		Cf. définition du SEPA page 15
Sur la banque en ligne		
• Virement tiers ordinaire	GRATUIT dans le cadre du forfait MaBanque Corpo	Sans frais pour les virements BNP Paribas/BNP Paribas pour les comptes d'un même client.
• Virement tiers urgent	6,50 € par virement	
Par télétransmission		
• Virement tiers ordinaire	0,20 € par virement + service télématique	
• Virement tiers urgent	0,46 € par virement + service télématique	
Sur support papier		
• Virement tiers ordinaire	20 € par virement	
• Virement tiers urgent	26,50 € par virement	
Virement permanent		Frais appliqué à chaque échéance du virement permanent.
• Frais d'échéance	1,22 € par opération	
• Frais de création de dossier	5,10 € par dossier	
• Frais de modification de dossier	4,30 € par modification	
Virement commercial (EDIVIR +)	Cette procédure relève d'une approche sur mesure et son tarif est défini au cas par cas.	Consultez votre chargé d'affaires.
Virement européen non-SEPA	3 € par virement	Virement en euros vers la zone EEE, envoyé par télétransmission (banque en ligne) via le système de règlement TARGET 2 ou EURO 1.
V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT		
• Paiement d'avis de prélèvement européen SEPA	Sans frais	Se reporter à la tarification de la télétransmission
• Enregistrement d'un mandat B2B	15 €	

Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

	Commissions non taxables	Observations
VI. CARTE VISA BUSINESS		
• Cotisation annuelle	60 € / an	La carte VISA BUSINESS vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'Étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.
Commissions sur opérations		
• Paiements		
- En France ou zone euro	Sans frais	Au-delà de 4 retraits par mois
- Hors zone euro ⁽¹⁾	2,90 % + 0,90 € par opération	
• Retraits aux distributeurs		
- En France ou zone euro	Sans frais	
> Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance ⁽²⁾	1 % avec un minimum de 1 € par retrait	
> Autres distributeurs	Sans frais	
- Hors zone euro ⁽¹⁾	2,90 % + 3,60 € par retrait	
> Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance ⁽²⁾	Sans frais	
> Autres distributeurs	2,90 % + 3,60 € par retrait	
• Retraits aux guichets des agences hors BNP Paribas		
- En France ou zone euro	1 % + 5 € par retrait	
- Hors zone euro	2,90 % + 5 € par retrait	
Frais divers		
• Réédition du code secret	7,50 € par opération	Soumis à TVA.
• Modification du plafond permanent de paiement ou de retrait	3,50 € par opération	
• Recherche de document, demande de facturette ou de justificatif de retrait	12,90 € par opération	Soumis à TVA.
• Remplacement ou réfection de carte	6 € par opération	Soumis à TVA.
• Mise en opposition (perte ou vol)	7,50 € par opération	
• Impayé de prélèvement pour insuffisance de provision	12,50 € par opération	
• Frais de représentation impayé	3,50 € par opération	
• Frais de recommandé	4,10 € par courrier	Soumis à TVA.
• Frais de différé		Consultez votre chargé d'affaires.
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés par les commissaires aux comptes	140 €	

(1) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA ou MasterCard suivant le réseau d'acceptation utilisé, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change de ces réseaux, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

(2) Les retraits d'argent par carte effectués aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) ou des banques partenaires à l'étranger au titre de l'accord Global Alliance sont exempts de commissions bancaires (hors commissions de change).

Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de paiements et règlements impayés

	Commissions non taxables	Observations
I. IMPAYÉS		
Chèques rejetés pour défaut de provision		
<ul style="list-style-type: none"> Chèques impayés (décaissement) - Chèques émis sans provision ≤ 50 € - Chèques émis sans provision > 50 € - Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et non rejeté. 	<p>30 € par rejet</p> <p>50 € par rejet</p> <p>14 €</p>	
Autres moyens de paiement		
<ul style="list-style-type: none"> Effet rejeté pour défaut de provision 	20 €	Si le montant de l'effet est inférieur à 20 €, les frais perçus sont à hauteur du montant de l'effet.
<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement européen SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision 	20 €	Si le montant du prélèvement est inférieur à 20 €, les frais ne seront pas perçus.
<ul style="list-style-type: none"> Autres motifs de rejets de prélèvement SEPA - En agence - Par banque électronique 	<p>14 €</p> <p>12 €</p>	
II. OPPOSITIONS		
<ul style="list-style-type: none"> Sur chèque émis - En agence - Par banque électronique 	<p>16 €</p> <p>10,50 €</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Sur prélèvement européen SEPA - En agence - Par banque électronique 	<p>12,50 €</p> <p>12 €</p>	
III. REJET REÇU SUR VIREMENT		
<ul style="list-style-type: none"> Pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos 	6,50 €	
IV. RETOUR DE FONDS DE VIREMENT SEPA		
<ul style="list-style-type: none"> Demande pour motif client 	20 € par demande	Nous consulter pour plus de détails.
Virement permanent (forfait par opération)		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de non-exécution de virement permanent pour insuffisance ou défaut de provision. 	20 € (soit 9,50 € au titre de la commission intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	Si le montant du virement est inférieur à 20 €, les frais ne seront pas perçus.

→ VIREMENTS À L'INTERNATIONAL : UNE OFFRE SIMPLE ET COMPLÈTE

Un virement international est un virement tiers :

- En euro à destination ou en provenance de pays hors de l'Espace Économique Européen* ;
- Dans les autres devises quel que soit le pays d'émission ou de destination :

Différentes répartitions de frais

- **Frais SHARE** : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut.
- **Frais OUR** : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BNP Paribas à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.
- **Frais BEN** : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la directive sur les services de paiement (DSP2), les frais Share s'appliquent par défaut à l'ensemble des opérations européennes.

- **Frais banque correspondante/benededuct** : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas et de la banque bénéficiaire. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement.

Cours de change

Le cours de change appliqué à une opération de change liée à un virement international correspond au prix d'échange en vigueur de devises au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de BNP Paribas auquel s'ajoute une marge commerciale. Cette dernière est variable en fonction du montant de l'opération et de la devise concernée. Pour plus d'informations, nous consulter en contactant votre chargé d'affaires.

Coordonnées bancaires

- **IBAN** ("International Bank Account Number") : représentation internationale du compte bancaire national des pays ayant adhéré à la norme IBAN.
- **BBAN** : "Basic Bank Account Number" : représentation nationale du compte bancaire.
- **Code BIC** : "Bank Identifier" ou code "SWIFT" : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

Le BIC et l'IBAN sont obligatoires pour tous les paiements et encaissements par virements au sein de l'Espace économique européen.

L'espace Conseil Virements Internationaux

Portail Internet BNP Paribas spécialisé sur les virements internationaux. Vous y trouverez toutes les informations pour effectuer vos paiements à l'étranger avec des informations sur les coordonnées bancaires par pays, les données obligatoires et recommandées, un outil de vérification de cohérence des BIC/IBAN, un simulateur de paiement, etc.

Le Currency guide

Portail Internet disponible en français et en anglais donnant les informations recommandées et obligatoires à indiquer dans les paiements en fonction de la devise. Il est disponible via l'adresse suivante : <https://cashmanagement.bnpparibas.com/cg>

*Les pays de l'Espace Économiques Européens sont consultables sur le site l'EPC (European Payments Council) : <https://www.europeanpaymentscouncil.eu/>



L'émission de virements internationaux, conformément au règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015, implique désormais la transmission des coordonnées complètes du donneur d'ordre (nom, adresse, n° de compte) à la banque du bénéficiaire du virement ainsi que le nom du bénéficiaire et le numéro de compte du bénéficiaire ou un identifiant unique de transaction.

→ VIREMENTS NON SEPA

L'émission de virements internationaux, conformément au règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015, implique désormais la transmission des coordonnées complètes du donneur d'ordre (nom, adresse, n° de compte) à la banque du bénéficiaire du virement ainsi que le nom du bénéficiaire et le numéro de compte du bénéficiaire ou un identifiant unique de transaction.

Les virements de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer ou recevoir des fonds entre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe.

Il existe plusieurs types de virements de trésorerie :

- **Virement de trésorerie domestique** : en euro à destination ou en provenance d'un compte en France.
- **Virement de trésorerie européen** : en euro à destination ou en provenance d'un pays de la zone Espace Économique Européen (EEE) (hors France).
- **Le virement de trésorerie international** :
 - en euro à destination ou en provenance de pays hors de l'Espace Économique Européen*;
 - dans les autres devises que l'euro, quel que soit le pays d'émission ou de destination.

Virement européen non-SEPA

Un virement européen non-SEPA est un virement en euro de la France à destination d'un pays de la zone Économique Européen(EEE) émis en utilisant le service virement international et non pas le service virement SEPA.

*Les pays de l'Espace Économiques Européens sont consultables sur le site l'EPC (European Payments Council) : <https://www.europeanpaymentscouncil.eu/>



→ 1 - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

	Commissions non taxables	Observations
I. VIREMENTS		
Virement de trésorerie		
• Virement de trésorerie domestique et européen	Sans frais	
• Virement de trésorerie international	10 € maximum	
Autres commissions éventuelles		
• Avis d'opéré papier virements européens reçus	0,90 € par virement reçu	
• Avis d'opéré papier virements internationaux reçus	0,90 € par virement reçu	
• Commission de change sur virement reçu	0,25 % (minimum 20 €)	
II. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER		
• Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (y compris chèque en euros tiré sur un pays de la zone euro)	1,5 ‰ minimum 27 € maximum 255 €	(+) Éventuelle commission de change
• Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré	1,5 ‰ minimum 51 € maximum 255 €	(+) Éventuelle commission de change
III. ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER		
• Remises libres		
- Encaissement	1 ‰ par effet minimum 37 € maximum 705 €	(+) Éventuelle commission de change
- Envoi à l'acceptation	40 € par effet	
- Message Swift	26 €	
- Courrier express sécurisé	31 € par pli envoyé	
- Demande de sort ou interventions diverses	41 €	



→ 2 - OPÉRATIONS AU DÉBIT

	Commissions non taxables	Observations
I. VIREMENTS INTERNATIONAUX TIERS		
Commission d'émission		Cf. définition page 31.
<ul style="list-style-type: none"> Sur la banque en ligne ou par télétransmission Sur support papier 	10 € par virement 1 ‰ par virement minimum 36 € maximum 65 €	
Commission de change		
<ul style="list-style-type: none"> Sur la banque en ligne ou par télétransmission 	0,25 % par virement minimum 20 €	
<ul style="list-style-type: none"> Sur support papier 	1 ‰ par virement minimum 15 € maximum 65 €	
II. VIREMENTS DE TRÉSORERIE		
Commission d'émission		Les virements de trésorerie sont exemptés de commission de mouvement.
<ul style="list-style-type: none"> Sur la banque en ligne ou par télétransmission Virement de trésorerie domestique Virement de trésorerie européen Virement de trésorerie international 	7,40 € par virement 7,40 € par virement 16,50 € par virement	
<ul style="list-style-type: none"> Sur support papier Virement de trésorerie domestique Virement de trésorerie européen Virement de trésorerie international 	27,40 € par virement 27,40 € par virement 36,50 € par virement	
Commission de change		
<ul style="list-style-type: none"> Sur la banque en ligne ou par télétransmission 	0,25 % par virement minimum 20 €	
<ul style="list-style-type: none"> Sur support papier 	1 ‰ par virement minimum 15 € maximum 65 €	
III. AUTRES COMMISSIONS ÉVENTUELLES		
<ul style="list-style-type: none"> Avis d'opéré papier virements internationaux émis Frais d'intervention pour modification d'instructions Sans frais pour le bénéficiaire (frais OUR) Option virement Urgent Règlement différé 	0,90 € par virement émis 13,10 € par virement Sans frais 6,50 € par virement 0,11 € par virement	À partir du 13 ^e jour de conservation. Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter votre chargé d'affaires.
Virement européen non-SEPA	3 € par virement	Virement en euros vers la zone EEE, envoyé par télétransmission (banque en ligne) via le système de règlement TARGET 2 ou EURO 1.



	Commissions non taxables	Observations
IV. RÈGLEMENT DE CHÈQUES ÉMIS EN FAVEUR DE L'ÉTRANGER		
<ul style="list-style-type: none"> En euros sans change 	1,5 ‰ minimum 27 € maximum 255 €	(+) Éventuelle commission de change.
<ul style="list-style-type: none"> En euros avec change 	1,5 ‰ minimum 51 € maximum 255 €	
<ul style="list-style-type: none"> En devises sans change 	de 0,5 à 1 ‰ minimum 27 € maximum 255 €	
<ul style="list-style-type: none"> En devises avec change 	1,5 ‰ minimum 51 € maximum 255 €	
V. RÈGLEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER(1)		
<ul style="list-style-type: none"> Remises libres Commission d'encaissement 	1 ‰ minimum 37 € maximum 705 €	(+) Éventuelle commission de change.
<ul style="list-style-type: none"> Présentation à l'acceptation Message Swift Courrier express sécurisé Demande de sort ou interventions diverses Païement en Euro dans la zone Euro Païement en Euro hors zone Euro ou dans une autre devise 	40 € par effet 26 € 31 € par pli envoyé 41 € 5 € 20 €	

(1) L'ensemble de ces frais est normalement à la charge du remettant à l'étranger. Exceptionnellement, ils peuvent être à la charge du tiré. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du tiré.

2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

Cash Management France



Banque à distance

Le Centre de Relations Télématiques (CRT) est à votre disposition par téléphone pour vous accompagner dans l'utilisation de vos produits de banque à distance.

0 808 800 301 (service gratuit + prix d'un appel local)

→ 1 - BANQUE EN LIGNE

Ma Banque Entreprise :

- Sur Internet: <https://mabanqueentreprise.bnpparibas>
- Sur mobile et tablette: application Ma Banque Entreprise

BNP Paribas Réunion vous propose une gamme complète de services sur Internet pour consulter vos comptes (comptes BNP Paribas et banques tierces) et gérer l'ensemble de vos opérations:

- Consultation : soldes, relevés détaillés d'opérations, mouvements en attente de comptabilisation ;
- Saisie, validation et suivi de vos opérations : virements (unitaires ou multiples), remises de prélèvements, remises de LCR ;
- Bons à payer : consultation et réponse relevés LCR ;
- Placements : consultation de vos portefeuilles titres et souscription/rachat de titres financiers ;
- Administration: gestion en ligne des droits de vos utilisateurs sur les fonctionnalités et sur les comptes.

Ma Banque Entreprise vous permet notamment de saisir puis valider vos virements européens pour un traitement : standard, ou urgent. Réalisez également via Ma Banque Entreprise vos virements de trésorerie ainsi que vos virements à l'international.

Pour faciliter la gestion quotidienne de votre activité, vous accédez également aux E-Services pour commander en ligne vos chèques, faire opposition sur vos moyens de paiement, signer électroniquement des documents, accéder aux outils des métiers spécialisés, gérer les pouvoirs et les contrats avec visualisation de la liste d'utilisateurs et gestion fine des droits d'accès détaillés de chacun, etc. Pour toutes vos demandes, vous pouvez contacter le Service Client par E-Formulaire.

Vous bénéficiez, pour votre authentification et la validation de vos ordres, d'un environnement sécurisé par l'utilisation d'un certificat électronique sur clé USB, d'une carte Transfert Sécurisé et un lecteur (pour les utilisateurs existants uniquement), ou de la Clé Digitale Entreprise, solution d'authentification par smartphone.

	Commissions HT	Observations
Abonnement banque en ligne MaBanque Corpo	23,80 € par mois	

→ 2 - ÉCHANGES DE FICHIERS

Télétransmission Internet (Transnet, EBICS, et SWIFTNet)

- **Transnet** est une solution pratique et sécurisée pour gérer vos échanges de fichiers entre votre entreprise et BNP Paribas avec un simple navigateur Internet. Grâce à Transnet vous pouvez :
 - Transmettre vos ordres de paiements et d'encaissements aux formats CFONB mais également émettre des virements européens via le format SEPA (format ISO 20022) ;
 - Télécharger vos relevés de comptes et d'opérations sans logiciel de télétransmission.
- **EBICS** est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées.
 - **EBICS T** est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.

* Informations sur les modalités et facturation en page 20.

Cash Management France



- **EBICS TS** (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3SKEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.

- **SWIFTNet** est une solution standard internationale basée sur l'utilisation par l'entreprise du réseau SWIFT. SWIFTNet permet à l'entreprise d'envoyer ses fichiers de paiements et de recevoir ses reportings en toute sécurité, et ce avec les banques dans la plupart des pays. Les échanges sont possibles via la messagerie unitaire FIN ou le service d'échange de fichiers FILE ACT.

	Commissions HT	Observations
Sens client/banque		Transmission d'ordres de virements, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements, de remises LCR/BOR, de bons à payer LCR/BOR.
TRANSNET, EBICS T		
• Abonnement	23,10 € par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 20 fichiers par mois)	0,06 € par fichier	Les 20 premiers fichiers par mois sont gratuits.
EBICS TS Essentiel		
• Abonnement	37,90 € par mois	
• Fichier supplémentaire (au-delà de 50 fichiers par mois)	1,06 € par fichier	Les 50 premiers fichiers par mois sont gratuits.
SWIFTNet		
• FIN		
- Abonnement	124 € par mois	
• FILE ACT		
- Abonnement	55,50 € par mois	
- Par fichier	1,06 € par fichier	
• Option reroutage pour débit compte banque tierce		Cf. Cash Management International
Sens banque/client		Relevés de comptes, avis d'opérés ou comptes rendus applicatifs PSR au format CFONB ou XML, relevés LCR/BOR, mouvements à comptabilisation future... Écriture : enregistrement comportant des informations fonctionnellement utiles à l'entreprise.
TRANSNET, EBICS T/TS		
• Abonnement	64,30 € par mois	
• Pour 100 enregistrements format CFONB	7,73 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
• Pour 100 séquences de balises XML	7,00 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.
SWIFTNet		
• FIN		
- Abonnement	64,30 €	
- pour 100 écritures	11,50 €	



	Commissions HT	Observations
• FILE ACT - Abonnement	55 €	
• Pour 100 enregistrements format CFONB	7,73 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
• Pour 100 séquences de balises XML	7 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises.

Services associés aux canaux Échanges de Fichiers SWIFTNet, DC FTPS/SFTP et EBICS

Les services Cash Management International sont disponibles sur les canaux suivants : SWIFTNet FIN, SWIFTNet FileAct, EBICS TS et EBICS T (en reporting uniquement pour ce dernier).

- **Le virement délocalisé émis (MT101 OUT)** est une instruction de virement routée par BNP Paribas France à destination d'une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Ce service permet aux entreprises de réaliser directement des virements domestiques ou internationaux à partir de leurs comptes ouverts à l'étranger. Ce service fonctionne selon plusieurs formats : MT101, ISO XML V2 ou XML V3 ou formats locaux spécifiques pour traiter des moyens de paiement locaux du pays à atteindre.
- **Le reporting international reçu (MT940 IN)** est un relevé de compte étranger produit quotidiennement par l'un de nos sites BNP Paribas internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux clients de BNP Paribas France de recevoir le reporting quotidien de leurs comptes ouverts à l'étranger.

	Commissions HT	Observations
Reporting international reçu (MT940 IN)		
• Assistance et Repairs à l'émission des MT101 OUT	55,90 € par mois	Virements délocalisés
• Abonnement service routage instruction	44,90 € par mois	
Groupe BNP Paribas		
• Émission virement délocalisé à destination d'un compte Groupe BNP Paribas	9 € par mois	Par compte détenu dans le Groupe BNP Paribas ⁽¹⁾ .
• Reporting international format MT940 reçu depuis un compte Groupe BNP Paribas		
Banques Tierces		
• Émission virement délocalisé à destination d'un compte Banque Tierce	20 € par mois	Par compte détenu dans une banque tierce ⁽²⁾ .
• Reporting international format MT940 reçu depuis un compte Banque Tierce		
• Conversion MT940 en FONB120	7,73 € les 100 écritures	
• Conversion MT940 en CAMT053 XML	7,00 € les 100 séquences de balises	

→ 3 - SOLUTIONS INTÉGRÉES DE GESTION (PAIEMENTS/ENCAISSEMENTS, REPORTING, TRÉSORERIE ET COMMUNICATION BANCAIRE)

NetCash

Solution Web multi bancaire de gestion des paiements, reporting, gestion de trésorerie et rapprochement bancaire. Trois formules sont disponibles.

(1) Le site BNP Paribas est susceptible de facturer en plus la production du reporting MT940 à partir de 5 € par mois.
(2) La banque tierce est susceptible de facturer la production du reporting MT940 selon son propre catalogue tarifaire.



	Commissions HT	Observations
Formule Simplicité	À partir de 54 € par mois	Gestion des paiements et reporting multibancaire.
Formule Performance	Nous consulter	
Formule Amplitude	Nous consulter	
Accompagnement utilisateur / Implémentation (recommandé)	500 € par acte	

L'abonnement de base inclut :

- l'exploitation des relevés bancaires ;
- la saisie et l'envoi des ordres ;
- l'application mobile pour tous les utilisateurs ;
- la gestion des protocoles EBICS T et TS ;
- le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

Des options complémentaires sont disponibles selon vos besoins :

- gestion des mandats de prélèvement SEPA SDD ;
- conversions en virements SEPA SCT ;
- rapprochement bancaire ;
- prévision de trésorerie ;
- gestion de trésorerie ;
- ERP Connect.

→ 4 - OUTILS DE SÉCURITÉ

POUR SÉCURISER VOS ÉCHANGES DE FICHIERS ET VOTRE BANQUE EN LIGNE

3SKey

Le certificat électronique 3SKey dédié à la signature personnelle bancaire, est :

- accepté par plusieurs banques françaises ;
- multiprotocole : SWIFTNet, EBICS TS, FTPs ;
- multiapplications.

	Commissions HT	Observations
• USB PRO	92 € par certificat	Paiement unique

→ 5 - INTERVENTION SUR CONTRATS CASH MANAGEMENT

	Commissions HT	Observations
• Mise en place et implémentation d'un contrat	De 200 à 2000 € en fonction de la nature de l'implémentation et du type de service souscrit	Se rapprocher de votre chargé d'affaires.
• Modification d'un contrat existant : ajout, changement, suppression d'entités, de mandataires, de comptes ou de services	20 € par intervention	
• Clôture de contrat cash management	Entre 100 € et 200 € par clôture	Se référer à l'annexe tarifaire de votre contrat.



→ SERVICES BANQUES TIERCES (FORFAIT SWIFT)

- **Instruction MT101 reçue d'une banque tierce** est une instruction de virement qui sera exécutée par BNP Paribas France à partir d'une instruction de virement émise depuis une banque partenaire (banque ayant signé un accord d'échange MT101 avec BNP Paribas). Cet ordre de virement sera débité sur le compte ouvert dans les livres de BNP Paribas France. Ce service permet aux entreprises étrangères d'atteindre leurs comptes français afin de les débiter des virements de trésorerie, SCT SEPA ou internationaux (réception de MT101 IN).
- **Reporting MT940 émis vers une banque tierce** est un relevé de compte français produit quotidiennement par BNP Paribas France à destination de l'un de nos sites internationaux ou d'une banque tierce. Ce service permet aux groupes d'affaires de recevoir les relevés de leurs comptes ouverts chez BNP Paribas France.

	Commissions HT	Observations
Abonnement pour Instruction MT101 reçue	124 € par mois	
Banque tierces <ul style="list-style-type: none">• Réception instruction virement délocalisé de la part d'une banque Tierce	20 € par mois	Par compte détenu dans une banque tierce.
Abonnement pour Reporting MT940 émis <ul style="list-style-type: none">• Abonnement au service de reporting• Pour 100 écritures	64,30 € par mois 11,50 € par mois	



Commerce international



COMMERCE INTERNATIONAL

37 Commerce international

38 Change

39 Trade

Pour les moyens de paiements internationaux, se référer à la section "Flux - Moyens de paiements internationaux" en page 31.

Le traitement de vos opérations avec l'étranger est au cœur de vos préoccupations.

Nous mettons à votre disposition des solutions pour :

- Traiter vos opérations de Cash Management International ;
- Couvrir certains risques de défaillance du donneur d'ordre à l'international, émettre ou recevoir les garanties de marché liées à vos contrats internationaux ;
- Couvrir vos risques de change à l'import comme à l'export ;
- Optimiser la gestion de vos opérations à l'international ;
- Suivre et gérer vos opérations à distance.

Nous pouvons également vous accompagner dans le développement de votre activité à l'étranger. Grâce à leur connaissance approfondie du terrain et des marchés, les équipes spécialisées de BNP Paribas vous proposent des solutions sur mesure répondant à toutes vos problématiques de commerce international :

- "Trade Solutions", le portail du commerce international de BNP Paribas pour répondre à toutes vos questions : fiches pays, études de marchés, appels d'offres, importateurs, calcul de droits de douane, simulateurs de coûts import-export, etc. ;
- "Trade Development", une équipe de spécialistes capable d'élaborer et de mettre en œuvre un accompagnement haut de gamme et personnalisé.

Nous pouvons également monter des opérations plus structurées (émission de garanties avec syndications, refinancements et préfinancements, escompte sans recours, forfaiting, achat de créances nées à l'export).

Parlez-en à votre chargé d'affaires Commerce International.

Retrouvez sur notre site antilles-guyane.bnpparibas, rubrique Commerce international, une description de ces opérations et les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Retrouvez également le portail du commerce international de BNP Paribas, Trade Solutions (tradesolutions.bnpparibas.com)

Vous disposez d'un interlocuteur de proximité unique et disponible : votre chargé d'affaires. Il vous accompagnera et vous proposera des solutions personnalisées avec l'appui des experts du Groupe BNP Paribas.

Change



Le marché des changes est un marché de gré à gré. Le prix d'exécution de l'ordre est susceptible de varier en fonction de la liquidité du marché et de la taille de l'ordre.

Achat et vente de devises

(hors frais de virement "européen" ou "international" émis ou reçu)

	Commissions non taxables	Observations
Commission de change	0,50 ‰	
• Contre-valeur ≤ 75 000 €	Minimum 18 €	
• Contre-valeur > 75 000 €		
- 1 ^{re} tranche de 75 000 €	0,50 ‰	
- au-delà de la 1 ^{re} tranche	0,25 ‰	
Achat/Vente à terme		
• Frais d'étude et de mise en place	37 €	Plus éventuelle commission de change.
• Modification ou prorogation, livraison ou levée par anticipation	37 €	
Avances en Devises		
• Frais d'étude et de mise en place	45 €	
• Modification, prorogation, remboursement par anticipation	45 €	
• Taux de l'avance		Consultez votre chargé d'affaires commerce international.
Change manuel		Consultez votre chargé d'affaires.

Trade



→ 1 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE EXPORT

Encaissements documentaires	Commissions non taxables	Observations
• Commission d'ouverture		Commission d'ouverture avec un minimum à partir de 74 € et un maximum de 1 410 € , perçue à l'ouverture sur le montant total de la remise.
- Avec Connexis Trade	0,15 %	
- Sans Connexis Trade	0,20 %	
• Frais d'abonnement Connexis Trade	17,80 €	Frais mensuels
• Frais d'acceptation	40 €	Frais perçus à l'évènement

→ 2 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE IMPORT

Encaissements documentaires	Commissions non taxables	Observations
• Commission d'ouverture	0,20 %	Commission d'ouverture avec un minimum à partir de 74 € et un maximum de 1 410 € , perçue à l'ouverture sur le montant total de la remise.
• Frais d'acceptation	40 €	Frais perçus à l'évènement.
• Frais de paiement en Euro dans la zone Euro	5 €	Frais perçus à l'évènement.
• Frais de paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise	20 €	Frais perçus à l'évènement.

→ 3 - CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

Tarifs standard	Commissions non taxables	Observations
• Commission de notification d'ouverture	0,10 %	Minimum à partir de 125 € . Commission perçue sur le montant initial du crédit documentaire, y compris en cas de confirmation.
• Confirmation de crédit documentaire	Pourcentage variable en fonction du pays	Commission calculée sur le montant initial du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/date de validité, par mois indivisible. Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment du règlement pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.
• Amendement		
- Hors montant et durée	115 €	Commission perçue à l'évènement.
- Sur le montant ou la durée	115 € + ajustement de la commission de confirmation ou de notification	Commission perçue à l'évènement.



Tarifs standard	Commissions non taxables	Observations
• Vérification de documents	0,15 %	Minimum à partir de 150 € Commission perçue au règlement sur le montant de l'utilisation.
• Documents irréguliers	125 € par jeu de documents	Déduit du montant au moment du règlement. Contacter votre Chargé d'Affaires Commerce International.
Forfaits	Commissions non taxables	Observations
Crédits documentaires Export à tarification simplifiée⁽¹⁾		Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires Commerce International.

→ 4 - CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

Tarifs standard	Commissions non taxables	Observations
• Frais d'ouverture - Avec Connexis Trade - Sans Connexis Trade	30 € 80 €	Perçu à l'ouverture Contacter votre Chargé d'Affaires Commerce International
• Commission d'engagement	À partir de 1 % l'an minimum à partir de 95 €	Commission calculée sur le montant en principal du crédit documentaire et perçue sur la période, date d'ouverture/ date de validité, par mois indivisible. Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée sur le montant utilisé et perçue au moment de l'utilisation pour la période, date de validité/date de règlement, par mois indivisible.
• Amendement - Hors montant et durée - Sur le montant ou la durée	120 € 120 € + ajustement de la commission d'engagement	Perçu à l'événement. Perçu à l'événement.
• Vérification de documents	0,13 %	minimum à partir de 150 € . Commission perçue au règlement, calculée sur le montant de l'utilisation.
• Documents irréguliers	125 €	Par jeu de documents et à la charge du bénéficiaire. Déduit du montant au moment du règlement.
• Paiement en Euro dans la zone Euro	5 €	Perçu à l'événement.
• Paiement en Euro hors de la zone Euro ou dans une autre devise	20 €	Perçu à l'événement.



Options	Commissions non taxables	Observations
• Frais de tirage (à la charge du bénéficiaire)	67 €	Perçu à l'événement et uniquement lorsque les frais relatifs à l'option UPAS sont à la charge du bénéficiaire. Déduit du montant au moment du règlement.
• Frais de tirage (à la charge de l'acheteur)	30 €	Frais perçus à l'événement.
• Conditions financières applicables dans le cadre d'une demande de paiement à vue	Pourcentage variable	Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
Forfaits	Commissions non taxables	Observations
Crédits documentaires Import à tarification simplifiée⁽²⁾		Pour plus d'informations sur cette formule, merci de contacter votre chargé d'affaires Commerce International.

→ 5 - FRAIS DE COMMUNICATION (IMPORT ET EXPORT)

	Commissions non taxables	Observations
• Message SWIFT	26 €	Par pli envoyé.
• Frais de courrier express sécurisé	31 €	

(1) Forfait incluant les frais de notification, deux examens de documents, deux modifications dans la limite de 100 000 euros, deux frais sur irrégularités, les frais SWIFT et de courrier express sécurisé.
Hors forfait : tout examen supplémentaire de documents, toute modification additionnelle, la commission de confirmation, l'ajustement de la commission de confirmation suite à modification, les frais de transfert, de lettre de blocage, d'aide à la rédaction d'un draft d'un crédit documentaire, de pré- vérification et d'irrégularités supplémentaires.

(2) Forfait incluant la commission d'engagement, les frais d'ouverture, deux examens de documents, deux modifications dans la limite de 100 000 euros, les frais SWIFT, de courrier express sécurisé, de paiement, d'acceptation et de paiement différé
Hors forfait : tout examen supplémentaire de documents, toute modification additionnelle, les frais sur services spécifiques et, si la modification met le Crédit documentaire en dehors de la tranche du forfait, le tarif relatif au montant du Crédit documentaire. Dans ce dernier cas, les conditions standard seront appliquées déduction faite du montant forfaitaire déjà perçu.



→ 6 - FRAIS OPTIONNELS DIVERS (IMPORT ET EXPORT)

	Commissions non taxables	Observations
• Modification encaissement documentaire	45 €	Perçu à l'évènement.
• Demande de sort ou interventions diverses sur encaissement documentaire	41 €	Perçu à l'évènement.
• Levée de consignation bancaire	0,16 %	Minimum à partir de : 125 € Perçu au moment du règlement.
• Interventions spécifiques (demande de traitement particulier)	70 €	Perçu à l'évènement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International
• Rédaction d'un draft de Lettre de Crédit documentaire	À partir de 135 €	Perçu à l'évènement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International
• Pré-vérification de crédit documentaire export	À partir de 125 €	Perçu à l'évènement. Consultez votre chargé d'Affaires commerce International
• Transfert de Crédit documentaire export	0,16 %	Minimum à partir de : 230 € Perçu à l'évènement.
• Lettre de blocage de Crédit documentaire export	0,125 %	Minimum à partir de : 230 € Perçu à l'évènement.
• Garantie pour absence de connaissance	À partir de 1 % l'an	Perçu par trimestre indivisible avec un minimum de 130 € par trimestre.
• Étude de dossier trade		Au cas par cas. Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
• Commission d'accompagnement trade		
• Commission d'arrangement trade		
• Commission de confirmation ligne trade		
• Demande de traitement en urgence sur opération documentaire	À partir de 250 €	Commission perçue à l'évènement (en sus des autres frais). Contactez votre chargé d'Affaires commerce International

→ 7 - GARANTIES INTERNATIONALES

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit "Stand-By Letter of Credit" ou SBLC. Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...), soit dans le cadre d'un marché import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.



	Commissions non taxables	Observations
Garanties émises ⁽¹⁾		
• Commission d'émission	Taux annuel avec un minimum de 310 € par an	Commission perçue trimestriellement et d'avance. Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
• Commission vérification de l'appel en paiement	1,55 ‰ avec un minimum à partir de 185 €	À l'acte.
• Amendement/Avenant	160 €	
• Frais de dossier	Minimum à partir de 155 €	
• Frais de port	17,50 €	
• Courrier rapide	31 €	
• Messages Swift	26 €	
• Frais d'étude et de structure	Au cas par cas	Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
• Lettre de notoriété	À partir de 160 €	
• Demande sans suite	255 €	Au classement du dossier.
Garanties reçues		
• Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)		À l'acte.
- Commission de notification	1 ‰ jusqu'à 1 600 000 € et 0,5 ‰ sur la fraction supérieure minimum à partir de 155 € À partir de 155 €	
- Frais de dossier		
- Frais de modification	155 €	
• Frais d'étude et de structure	Au cas par cas.	Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires.
• Demande de traitement en urgence de toute opération liée à une garantie.	À partir de 250 €	Commission perçue à l'évènement (en sus des autres frais). Contactez votre chargé d'Affaires commerce International

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf instructions contraires dans la garantie ou la SBLC. Votre chargé d'affaires est à votre disposition pour vous renseigner au préalable sur d'éventuels coûts supplémentaires et examiner avec vous l'opportunité d'une émission locale au travers du réseau BNP Paribas ou de l'un de nos correspondants privilégiés.

	Commissions taxables	Observations
Garanties émises		
• Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature	Moins de 10 lignes : 50,00 € De 10 à 30 lignes : 105,00 € De 31 à 150 lignes : 155,00 € Plus de 150 lignes : 255,00 €	À l'acte en fonction du nombre de lignes d'engagements.

→ 8 - SERVICE TRADE PAR INTERNET

CONNEXIS TRADE : GESTION DES REMISES DOCUMENTAIRES, DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES ET DES GARANTIES INTERNATIONALES

	Commissions non taxables	Observations
• Frais d'installation	270 €	1 fois à la mise en place par entité juridique.
• Abonnement mensuel	17,80 €	Par module et par entité juridique.
• Token	15,50 €	Par token.
• Connexis Trade L/C Export	GRATUIT	Tarifcation incluse dans l'abonnement Ma Banque Entreprise



PLACEMENTS

À partir du 17 avril 2023, une nouvelle tarification pour vos placements financiers sera commercialisée

45 Épargne Bancaire

Applicable du 01/01/2023 au 05/03/2023

46 OPC

48 Opérations de Bourse

Applicable à compter du 6 mars 2023

49 Droits de garde

49 Opérations diverses sur titres

Épargne bancaire



Nous mettons à votre disposition des solutions pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction :

- de votre profil financier ;
- de la durée de votre placement ;
- de l'objectif de rendement attendu ;
- de vos contraintes de gestion.

Vous effectuez ensuite votre choix dans notre gamme de solutions avec l'aide éventuelle de la Salle des Marchés.

	Rémunération client	Commentaires
Dépôt à terme <ul style="list-style-type: none">• DAT Potentiels Marché (de 1 à 24 mois)• DAT en devises (de 1 à 12 mois)	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription : <ul style="list-style-type: none">• 7 500 €• 7 600 €
Titres de créances négociables <ul style="list-style-type: none">• Titre négociable à court terme émis par une grande entreprise• Titre négociable à court terme émis par BNP Paribas	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription : <ul style="list-style-type: none">• 150 000 €• 200 000 €
Dépôts structurés	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription : <ul style="list-style-type: none">• 150 000 €
Livret A	3% - taux nominal annuel en vigueur au 01/02/2023 (Intérêts non soumis à l'impôt et aux contributions sociales)	Critères d'éligibilité des personnes morales : offre réservée aux associations mentionnées au point 5 de l'article 206 du Code général des impôts, aux syndicats de copropriétaires et aux organismes HLM.
Compte sur livret	Variable selon les conditions de marché	Offre réservée aux personnes morales sans but lucratif.

Retrouvez sur notre site banqueentreprise.bnpparibas, rubrique Placements, une description de ces solutions ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.



→ OPC

BNP Paribas distribue une offre d'OPC large et diversifiée, adaptée à chacune de ses clientèles.

Votre chargé d'affaires met à votre disposition une gamme d'OPC destinée à la gestion de vos excédents de trésorerie, du jour le jour jusqu'à 6 mois. Ces OPC sont investies sur des instruments du marché monétaire et obligataire, généralement peu volatils même s'ils n'assurent pas une garantie sur le capital investi.

Par ailleurs, une gamme d'OPC destinée à des horizons de placement à plus long terme est aussi disponible.

La Salle des marchés est à votre disposition pour vous présenter les caractéristiques de ces OPC et vous fournir les documents adaptés.

Frais d'entrée, de sortie et frais courants maximum TTC :

Catégorie d'instrument financier	Frais maximum liés au service		Frais maximum liés à l'instrument (part producteur)	Rétrocessions (perçu par le distributeur)	Total
	Frais uniques		Frais récurrents*	Frais récurrents*	
	Frais d'entrée	Frais de sortie	Frais courants hors rétrocessions		
OPC monétaires**	0%	0 %	0,09%	0,03%***	0,12 %
OPC obligataires**	3 %		0,44 %	0,81 %***	4,25 %
OPC actions**			0,93 %	1,72 %***	5,65 %
OPC diversifiés			0,69 %	1,12 %***	4,81 %

* Généralement annuels.

** Vous pouvez retrouver la définition des instruments financiers dans le glossaire ci-dessous.

*** Les rétrocessions représentent entre 28% et 65% du montant des frais de gestion.

OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires (1) :

	Centre d'affaire (tarifs non taxables)
Droits d'entrée (2) OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPCI - Autres OPC	1,2 %
Droits d'entrée (2) OPC Monétaires	GRATUIT
Droits d'entrée (2) (SCPI)	8,93 %

OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires (1) :

	Commission taxable
OPC	En fonction de l'établissement
Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC.	23,04 €

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DIC du fonds. BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

(1) Les Partenaires avec lesquels BNP Paribas possède un accord de distribution.



Glossaire :

DICI : Document d'Information Clé pour l'Investisseur

Frais de gestion : les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé de chaque OPC.

Frais ou droits d'entrée : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

Frais ou droits de sortie : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il vend des parts/actions d'un OPC.

OPC : les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

OPC actions : le portefeuille d'un OPC actions est composé essentiellement d'actions.

OPC monétaire : le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'État, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ont notamment pour objectif de préserver le capital, sans pour autant le garantir.

OPC obligataire : le portefeuille d'un OPC obligataire est composé essentiellement d'obligations.

OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier

Rétrocessions : une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de distribution.

SCPI : Société Civile de Placement en Immobilier

Titres de créances : les Titres de Créances Négociables (TCN) sont des titres émis par un émetteur, négociables sur un marché réglementé et correspondant à un droit de créance pour une durée déterminée (un jour à plusieurs années).

Opérations de Bourse (applicable à compter du 6 mars 2023)



A compter du 6 mars 2023, de nouvelles conditions tarifaires sont appliquées pour vos ordres de Bourse et vos placements financiers. Cette nouvelle tarification dite START, applicable à la clientèle des Entreprises et des Associations, se substituera à l'ancienne tarification standard.

FRAIS DE NÉGOCIATION

Bon à savoir :

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés.

	Start (Prix de l'ordre taxable)
	Ordres par Cellule de prise d'ordres
Frais de négociation ⁽¹⁾ sur les places : - Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles	Commission proportionnelle de 1,11 % / ordre + frais fixes : 7,37 €
Frais de négociation sur autres marchés étrangers ⁽²⁾	Commission proportionnelle de 1,11 % / ordre + frais fixes en fonction de la zone géographique - États-Unis : 13,82 € - Europe et Canada : 18,43 € - Asie Pacifique : 46,08 € - Reste du monde : 92,17 €

Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres.

(1) En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé, appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial.

(2) Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus.

Droits de garde (applicable à compter du 6 mars 2023)



Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

→ LES DROITS DE GARDE SE DÉCOMPOSENT EN :

- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- Droits fixes, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.	GRATUIT
	Start (Tarifs taxables)
• Commission proportionnelle autres valeurs	Jusqu'à 50 000 € : 0,28 % De plus de 50 000 € à 150 000 € : 0,22 % Au-delà de 150 000 € : 0,11 %
• Droit fixe par ligne de portefeuille	Par ligne au porteur : 5,53 € Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 13,27 €

Opérations diverses sur titres



→ COMMISSIONS TAXABLES

Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement.	100 € + 15 € / ligne
---	-----------------------------

AUTRES SERVICES

Autres services

	Commissions HT	Observations
Location de coffre-fort		
• À partir de	108,33 € par an	Frais variables selon la taille et/ou la valeur du contenu du compartiment.
Services liés aux opérations de paiement		
• Envoi de chéquier par voie postale	2,80 €	Plus frais de recommandé et d'affranchissement.
• Envoi d'avis d'opérations	21,20 € par mois	
• Frais de recouvrement	21,20 €	Notification liée à une impossibilité d'exécuter une opération de paiement.
• Frais de notification		
• Frais de révocation d'une opération bancaire		
• Frais liés à la fourniture d'informations		
• Frais de mesures préventives et correctives		
Services liés à la fourniture de renseignements		
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés par les commissaires aux comptes	140 €	
Délivrance d'attestations		
• Solde, virement, RIB, clôture de compte secondaire, lettre de dépassement exceptionnel	35 €	
• Notoriété, conformité, liste de signataires simple, Pôle emploi	50 €	
• Liste de signataires détaillée, augmentation de capital	à partir de 150 €	Déterminé en fonction de la complexité de l'attestation demandée.
• Autres attestations		Merci de contacter votre chargé d'affaires.
Services liés à la recherche de documents ou d'informations		
• Recherche par relevé de compte	10,75 €	
• Recherche de document ou information < 1 an	11,89 €	Y compris 1 photocopie.
• Recherche de document ou information > 1 an	33,90 €	Y compris 1 photocopie.
• Photocopie supplémentaire	0,85 €	
	Commissions non taxables	Observations
• Recherche d'adresse et réexpédition de courrier	18 €	
• Frais pour retour de courrier non délivré	15 €	

**Pour toute information,
BNP Paribas Antilles - Guyane
est à votre disposition :**



Votre conseiller sur sa ligne directe
(numéro non surtaxé)



Votre Centre de Relations Clients

0 808 800 301

Service & appel
gratuits



**Le site mabanqueantillesguyane.
bnpparibas**

(coût de connexion selon opérateur)

BNP Paribas Antilles - Guyane, S.A. au capital de 13 829 320,00 euros - Siège social: 1 boulevard Haussmann, 75099 Paris. www.antilles-guyane.bnpparibasimmatriculée sous le n° B393 095 757 - N° identifiant européen FR 83 393 095 757 - ORIAS n° 07 023 454 (www.orias.fr). Photo : © Shutterstock. ADEME n° FR200182_03KUL

Artegy, S.A.S. au capital de 1 600 000 € - Siège social : 12 rue du Port, 92000 Nanterre. Immatriculée sous le n° 424 261 642 RCS Nanterre.

Arval Service Lease, S.A. au capital de 66 412 800 € - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 352 256 424 RCS Paris. Orias n° 07 022 411 (www.orias.fr).

Natiocrédibail, S.A. au capital de 32 000 000 € - Siège social : 12 rue du Port, 92022 Nanterre Cedex. Immatriculée sous le n° 998 630 206 RCS Nanterre. Code NAF 6491 Z. TVA Intracommunautaire : FR 40 998 630 206. Orias n° 10 054 005 (www.orias.fr).

Natiocrédimurs, S.N.C au capital de 62 800 016 € - Siège social : 12 rue du Port, 92000 Nanterre. Tél. : 01 41 97 20 00. Immatriculée sous le n° 332 199 462 RCS Nanterre. Code NAF 6491Z. TVA Intracommunautaire : FR28332199462. Orias n° 07 023 146 (www.orias.fr).

BNP Paribas 3 STEP IT, S.A. au capital de 14 000 000 € - RCS Nanterre B 383 759 289 - Code Ape 4651Z - N° TVA Intracommunautaire: FR 11383759289.

Ce document est imprimé sur du papier certifié. **STUDIO BCEF** - Réf.: PV32659 - 09/2023.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**